

COMITE CONSULTATIF DE SAINT DIDIER SOUS RIVERIE

Compte rendu du 26 février 2019

Présents :

Pour le comité :

BREMOND Clémence, BRUN Edwige, CID Jean-Pierre, INACIO Laurent, LAROUÉ Jean-Pierre, ODIER Françoise;

Excusés : DANGOIN Marie-Christine,

Consultants : PIEGAY Georges

I. Nouveau membre :

- MERLE Julien, a exprimé le souhait d'intégrer le Comité consultatif. Nous lui souhaitons la bienvenue.

II. Créer des moments, des espaces de rencontres et de partages :

- La Commune nous a transmis les plans au 1/300 de l'espace « La Roseraie » :
Sur place il a été constaté que ce "couloir" était clos et qu'un poulailler avec des poules y était installé....
Le voisin s'est accaparé cet espace pour l'heure non utilisé entretenant du même coup un terrain qui sans cette occupation serait probablement en friche. Renseignements pris auprès du Directeur des Services Techniques de la Commune, il s'avère que cette occupation s'est faite sans droit ni titre. De plus, rien n'interdit le cheminement piéton le long des gabions. Le projet d'aménagement de cet espace peut se poursuivre sans aucune réserve.
- Le raccordement des parcelles au réseau d'irrigation semble possible en réalisant une canalisation parallèle à la déviation du centre bourg. Le point de raccordement se trouvant à proximité du passage sous la déviation à environ 80 ml des parcelles intéressées.
- Pour satisfaire un maximum d'utilisateurs et répondre à leurs besoins, le projet devra inclure :
 - ✓ Une alimentation d'eau du réseau d'irrigation pour les besoins des travaux futurs et l'entretien des futures plantations.
 - ✓ 1 point d'eau potable
 - ✓ 1 espace abrité d'environ 15m x 5m
 - ✓ Des tables et bancs
 - ✓ Des espaces pour permettre la détente, pique-nique, aux enfants de jouer...
 - ✓ Des végétaux sur au moins 3 niveaux de végétations (arbres de bonne taille pour ombrage et protection du vent, arbustes, basses végétations...). Un espace propice aux rencontres et à la détente.
 - ✓ Un cheminement principal permettant d'accéder à des espaces différents.
- Une première esquisse a été réalisée. Elle doit s'étoffer et évoluer en fonction de la réflexion à mener. L'entretien du futur aménagement devra être une préoccupation majeure tout au long des études pour assurer la pérennité du projet. Un entretien le plus simple et le moins coûteux possible devra être recherché. S'agissant d'un espace ouvert au public, la sécurité de ce dernier devra être une préoccupation tout au long des études et de sa réalisation (mobilier, construction, aménagement,...).

- La pose de poubelles et leurs évacuations devra être intégrée au projet.
- La réflexion s'engage sur la réalisation de certains travaux sous la forme participative. Une recherche de bénévoles, de compétences sera menée. Toutefois, l'intervention de bénévoles bien que très intéressante tant sur le point de vue de la sensibilisation et de l'appropriation du projet par la population que sur l'aspect économique évident, ne peut malheureusement n'être que minime si l'on veut éviter un délai beaucoup trop long, source d'impatience, de démotivation et de désintéressement. D'autant que la réalisation de certaines interventions, notamment des plantations ne peut se faire qu'à une certaine époque de l'année pour assurer une bonne reprise des végétaux.
- Le décaissement du parc de stationnement provisoire et remise en état des lieux est un préalable à tout travaux d'aménagement. Ce parc de stationnement provisoire est incompatible avec les conditions du legs. La Commune sera interrogée sur ce sujet et sur les moyens humains et techniques qu'elle peut mettre à disposition. Un sous-solage semble également nécessaire avant tout travaux de plantation afin de décompacter une terre qui n'a pas été travaillée depuis bien longtemps.
- L'interdiction du site aux animaux et notamment aux chiens semble incontournable. Une aire de détente où les personnes pourront s'étendre, voire pique niquer sur les pelouses ne peut souffrir d'une cohabitation avec les animaux...

III. Sécurité routière dans la traversée du bourg :

- L'idée d'une installation, route des Monts du Lyonnais, d'un radar pédagogique alimenté par panneau solaire a été soumis à la Commune. Certains véhicules empruntant la route des monts du lyonnais semblent rouler trop vite dans la traversée du village historique malgré les rétrécissements réalisés par le stationnement longitudinal. L'étroitesse des trottoirs accentue, pour les piétons, un sentiment d'insécurité. Les trottoirs ne pouvant être élargis faute de place et les ralentisseurs, dos d'âne, passages surélevés, étant jugés bruyant par les riverains, un radar pédagogique mobile comme celui installé à proximité de l'école de St Sorlin, pourrait sensiblement contribuer à réduire la vitesse des automobilistes. De plus un radar pédagogique fonctionnant à l'énergie solaire serait économe en matière d'énergie et beaucoup plus facile à l'installation car ne nécessitant pas de raccordement aux réseaux électriques. La Commune étudie cette demande et nous fera un retour.

IV. Attente des Badrais :

- Pour aller plus loin, pourquoi ne pas interroger les Badrais sur leurs attentes, leurs préoccupations, leurs souhaits. Plusieurs pistes permettraient de recueillir les avis : Fête de Chabanière (samedi 7 septembre), bulletin municipal, presse, affiches...

PROCHAINES REUNIONS :

**LE MARDI 26 MARS 2019 à 20H30, chez Laurent, 79 rue des Forges.
LE MARDI 11 JUIN 2019 à 20H00, MAIRIE DE ST-DIDIER, avec les Elus.**